

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 20 décembre 2017

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 13/12/2017
Présents : 18	<i>L'an deux mille dix-sept et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 1	Présents : Jean ARCAS, Jean-Pierre BERRAUD, Guillaume DALERY, Francis BOUTES, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Luc SALLES, Marlène FAIVRE, Bernard ROUANET, Michel SALLES
Votants : 19	
Pour: 19	
Contre: 0	Représentés: Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS
Abstentions: 0	Présents non votants :
	Excusés: Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Yvan CASSILI, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Yves ROBIN, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	Absents:

Objet: Appel à projets FISAC

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles conduit depuis 2009, sur son territoire, une Opération Collective de Modernisation (OCM) bénéficiant de financements du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) et du département de l'Hérault. Cette action a permis de soutenir 150 entreprises. Cette opération arrive à échéance.

Le Pays souhaite se positionner sur le nouvel appel à projet FISAC 2017. Le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) est l'un des outils essentiels de consolidation et de développement du commerce et de l'artisanat de proximité au profit d'un développement territorial équilibré dont ces secteurs sont les « locomotives ». Ses interventions se font sous forme de subventions. Le dossier doit être envoyé au plus tard le 29 janvier 2018, en deux exemplaires au Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Les priorités thématiques de l'édition 2017 pour les opérations collectives sont :

- La modernisation, la diversification, l'accessibilité physique et numérique ainsi que la sécurisation des entreprises de proximité existantes ;
- La création et la modernisation des halles et des marchés couverts, ainsi que des marchés de plein air, tant au niveau des infrastructures matérielles que digitales.

Chaque projet ne comportera qu'une seule tranche et la totalité de l'opération devra être réalisée dans un délai de trois ans à compter de la date de notification de la décision d'attribution de l'aide.

La réalisation d'une étude préalable de diagnostic du territoire constitue un document obligatoire pour le dépôt de la candidature. Cette étude doit présenter les données quantitatives et qualitatives permettant d'apprécier le projet global dans son contexte : contexte socio-économique du territoire, caractéristiques du tissu commercial, besoins des entreprises et des clients...

Depuis plusieurs mois, le Pays travaille avec les services techniques des chambres consulaires afin de collecter un certain nombre de données indispensables à la réalisation d'un diagnostic territorial. Des réunions de travail organisées avec les communautés de communes et les chambres consulaires ont permis d'aboutir à la finalisation de l'étude préalable puis à la formalisation des orientations stratégiques pour soutenir et moderniser

les entreprises artisanales et commerciales, et ainsi envisager la constitution d'un dossier de candidature pertinent.

À partir des constats présentés à travers le diagnostic territorial, les principaux enjeux déterminants pour la définition d'une politique de développement territorial des commerces et des services de proximité sont les suivants :

- Le vieillissement de la population
- L'évolution du tissu des commerces et services de proximité
- La limitation de l'évasion commerciale
- Le développement de réponses appropriées au défi numérique.

Trois grandes orientations ont donc été retenues :

- Dynamiser les associations de commerçants
- Renforcer l'attractivité commerciale des bourgs-centres
- Renforcer le maillage territorial.

Le dossier de candidature présentera le coût prévisionnel de chaque action et le plan de financement global.

En conclusion, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir :

- valider la stratégie et le positionnement retenus pour finaliser le dossier permettant de répondre à l'appel à projet FISAC,
- l'autoriser, en cas d'avis favorable à signer tous documents relatifs à cette décision.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical valide la stratégie et le positionnement retenus pour finaliser le dossier permettant de répondre à l'appel à projet FISAC, autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 20 décembre 2017.

Le Président,
Jean ARCAS

